

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 juin 2023

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe GUIGUEN.

Date de la convocation :
19 juin 2023

Date de l'affichage :
19 juin 2023

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Françoise BEAULIEU, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Monsieur Gérard LEVY, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents avant donné pouvoir :

Monsieur Bertrand COQUARD a donné pouvoir à Madame Catherine HUN,
Monsieur Jean-Christophe TUAL a donné pouvoir à Madame Sophie STUCKI,
Monsieur Benoît MONTAUT a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Madame Dominique DUPUIS-GOYET a donné pouvoir à Madame Marcile DAVID
Madame Dalila DRIFF a donné pouvoir à Monsieur Mathieu SEVAL,

Absents : Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.

====*==*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité (28 voix pour).

====*==*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

N°23-072 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Convention avec la Société E-GRAINE de Paris 19^{ème} pour un atelier collectif « L'eau en ville » destiné aux enfants de la classe de CM1 de l'école René Coty dans le cadre de la journée de l'eau du 21 mars 2023.

Coût : 435 € net (non assujetti à la TVA)

N°23-073 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Accord-cadre de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents municipaux de la ville des Clayes-sous-Bois. Lot 1 : Vêtements de travail du personnel communal avec la Société ALPAC TECHNOLOGIE France de St-Cyr-l'Ecole.

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires et du / des catalogue(s) au(x)quel(s) sera appliqué le / les rabais indiqué(s) à l'article 5 de l'acte d'engagement. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 22 000,00 € HT.

N°23-074 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Accord-cadre de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents municipaux de la ville des Clayes-sous-Bois. Lot 2 : Chaussures de protection et équipement de protection individuelle avec la Société ALPAC TECHNOLOGIE France de St-Cyr-l'Ecole.

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires et du / des catalogue(s) au(x)quel(s) sera appliqué le / les rabais indiqué(s) à l'article 5 de l'acte d'engagement. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 22 000,00 € HT.

N°23-075 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Marché de transport en autocars d'élèves, d'enfants et d'adultes. Lot 1 : Déplacements réguliers et Lot 2 : Déplacements occasionnels avec la Société SAVAC Sas de Chevreuse.

Les prestations concernées :

- rotations régulières en cours d'année scolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires vers les équipements sportifs et culturels de la ville,
- séjours et sorties éducatives des élèves des écoles maternelles et élémentaires,
- séjours et sorties éducatives des accueils de loisirs maternelles et élémentaires
- sorties et séjours organisés par les services du Sémaphore et du Cap'Ados avec ou sans transferts vers les gares parisiennes et les aéroports lors des départs en séjours, ...
- sorties organisées en soirées (Paris et région parisienne)
- sorties éventuelles organisées pour le personnel de la ville et les membres du Conseil Municipal

- toutes sorties occasionnelles organisées par la ville dans le cadre des activités qu'elle propose

Coût :

Lot 1 : Déplacements réguliers au sein de la ville, rémunérés en application d'un prix global et forfaitaire

Montant HT : 66 116,00 € HT soit **72 727,60 € TTC** (TVA 10 %)

Lot 2 : Déplacements occasionnels en dehors de la ville :

La prestation sera rémunérée par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 130 000,00 € soit **143 000,00 € TTC** (TVA 10 %)

N°23-076 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention à l'Etat pour :

- la réhabilitation complète de l'ancienne Sécurité Sociale afin de créer une maison de santé pluriprofessionnelle,
 - la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Jaurès (rénovation énergétique : isolation extérieur, bardage, menuiserie et cloisons, plomberie et centrale à traitement d'air)
- dans le cadre de la programmation DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Demande de subvention sollicitée :

- Réhabilitation du bâtiment SS en Maison de Santé : 3 360 000 € HT
- Rénovation du bâtiment scolaire : 1 373 468 €

N°23-077 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE – Service Jeunesse & Vie de Quartier – Cap'Ados

Objet : Convention avec la Compagnie d'Arc de Villepreux pour quatre séances d'animation de découverte du tir à l'arc en direction du public 11-16 ans dans le cadre du programme de vacances de Printemps.

Ces séances se dérouleront les 25 et 27 avril 2023 (durée 3 heures) au Complexe sportif Alain Mimoun de Villepreux.

Coût : 70,00 €/séance x 4 = **280,00 € net** (non assujetti à la TVA)

N°23-078 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec SASU KALMIA PRODUCTIONS des Sables d'Olonne (85) pour l'organisation du spectacle d'Arnaud Demanche « Faut qu'on parle » le 7 octobre 2023 à l'Espace Noiret.

Coût : 4 000,00 € HT soit **4 220,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°23-079 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Convention avec NATURE ANIMATIONS de Nanterre pour l'organisation de deux interventions « Découverte du cycle de l'eau et de la pollution » le 21 mars 2023 aux Communs du Château.

Ces ateliers collectifs concernent les élèves des classes de CM1-CM2 des écoles Marcel Pagnol et René Coty dans le cadre de la journée de l'eau.

Coût : 336,00 € net

N°23-080 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec le Théâtre de l'Homme Ridicule (pour la Compagnie La Pendue) d'Herbeys (38) pour la représentation du spectacle « Poli Dégaine » le 14 mai 2023 à l'Espace Noiret.

Coût :

Achat spectacle	: 2 100,00 € HT
Frais de tournée	: 363,50 € HT
Défraiements	: 191,40 € HT
Total	: 2 654,90 € HT soit 2 800,91 € TTC (TVA 5,5 %)

N°23-081 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES - Service Loisirs Animation -

Objet : Convention avec la Société Guillaume ARCHERY d'Arpajon (91) pour une animation de tir à l'arc les 26 et 28 avril 2023 (durée 8 heures) est destiné aux enfants des accueils de loisirs Paul Eluard dans le cadre des activités de l'ASLH.

Coût : 956,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°23-082 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE – Service Jeunesse & Vie de Quartier – Cap'Ados

Objet : Convention, à titre gratuit, avec le Collège Apollinaire de Plaisir pour le prêt de l'exposition « Face aux écrans » du 8 mars au 17 avril 2023 dans le cadre d'une prévention autour des risques des écrans auprès des élèves de l'établissement.

N°23-083 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention de partenariat entre l'EPCI Saint-Quentin-en-Yvelines au travers de la Mission Danse et la commune des Clayes-sous-Bois pour l'organisation de spectacle de danse contemporaine et d'actions culturelles.

Pour chaque spectacle, un contrat de cession de spectacle tripartite SQY/la commune/le producteur sera signé fixant les obligations de chacune des parties.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée tacitement une fois pour la même durée.

Pour la saison 2022/2023, un seul spectacle est programmé « Anima » de la Compagnie CUBehaus le 25 mai 2023 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 959,62 € TTC (soit 2 802,50 € pour la cession, 245,60 € pour les repas, 911,52 € pour le transport)

N°23-084 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « Toyo » avec l'Association LES COLPORTEURS de Saint-Thomé (07).

À la suite d'un accord commun entre les deux parties, les dates des 6 représentations scolaires sont reportées les 23 et 24 mai 2024 en raison d'une blessure d'un artiste entraînant l'impossibilité de jouer le spectacle aux dates initialement prévues les 6 et 7 avril 2023 et les frais de transports sont augmentés du fait que la compagnie ne sera plus en tournée.

Coût : 792,00 € HT soit 835,56 € TTC (TVA 5,5 %) au lieu de 339,00 € HT

N°23-085 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. ARAF, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique spécifique lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » les 13 et 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 298,65 € (salaire brut)

N°23-086 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique spécifique lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » les 13 et 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 383,32 € (salaire brut)

N°23-087 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. WEKSTEIN, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » le 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 199,71 € (salaire brut)

N°23-088 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. NATUREL, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » le 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 193,71 € (salaire brut)

**N°23-089 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. MANSFARROLL-RODRIGUEZ, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » le 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 193,71 € (salaire brut)

**N°23-090 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. GUILLEMANT, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » le 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 211,92 € (salaire brut)

**N°23-091 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. ANOYVEGA-MORA, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale lors du concert de « Manuel Anoyvega Morea Quintet » le 14 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 193,71 € (salaire brut)

**N°23-092 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. ARAF, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique spécifique lors du spectacle « Les Vivants » les 17 et 18 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 298,65 € (salaire brut)

**N°23-093 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique spécifique lors du spectacle « Les Vivants » les 17 et 18 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 298,65 € (salaire brut)

**N°23-094 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. GOURET, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique spécifique lors du spectacle « Les Vivants » le 18 avril 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 197,99 € (salaire brut)

N°23-095 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE – Service Jeunesse & Vie de Quartier – Cap’Ados

Objet : Convention partenariale avec l’Association AMOUR & SPORT d’Elancourt pour des séances d’animation de découverte de la boxe en direction du public 11-17 ans dans le cadre du programme de vacances de printemps.

Ces séances d’animation (d’une durée de 4 heures/jour) seront organisées les mercredis 26 avril et 3 mai 2023.

Coût : 150,00 € par journée (non assujetti à la TVA) soit un montant total de **300,00 €**.

N°23-096 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la Société N’JOY de Roubaix (59) pour une animation ludopédagogique « Aquabyss et Piratania » le 2 mai 2023 et destiné aux enfants fréquentant les accueils de loisirs DW Winnicott et Paul Eluard dans le cadre des activités des ALSH.

L’animation « Aquabyss » (durée 3 h) est destinée aux enfants de l’accueil de loisirs DW Winnicott.

L’animation « Piratania » (durée 2h) est destinée aux enfants de l’accueil de loisirs Paul Eluard.

Coût : 849,55 € HT soit **1 019,46 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-097 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie REMUE-MENAGE d’Ivry-sur-Seine (94) pour l’organisation d’un spectacle « Le bal, la belle illusion » le 14 juillet 2023 au Parc de Diane à l’occasion de la fête nationale.

Coût :	Prestation	: 13 250,00 € HT
	Effets scéniques	: 1 500,00 € HT
	Frais de transports	: <u>350,00 € HT</u>
	Total	: 15 100,00 € HT soit 15 930,50 € TTC (TVA 5,50%)

N°23-098 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec Yoann de Birague et Associés de Paris 3^{ème} pour l’organisation d’un spectacle intitulé « Mimosa » les 16 et 17 mai 2024 à l’Espace Philippe Noiret.

Deux représentations seront destinées aux collégiens et une représentation tout public.

La mairie prendra à sa charge les frais d’hébergement ainsi que les frais de repas.

Coût : 6 000,00 € HT soit **6 330,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°23-099 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec PONY PRODUCTION de Paris 18^{ème} pour l'organisation de 4 représentations d'un spectacle intitulé « Anita peur de tout » les 13 et 14 novembre 2023 à l'Espace Philippe Noiret et destiné aux enfants des écoles élémentaires.

Coût : 4 739,34 € HT soit **5 000,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°23-100 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Tarif d'un droit de stationnement pour un Food Truck le 14 juillet 2023 (de 18h à 24h) dans le parc de Diane dans le cadre du spectacle de la Fête Nationale.

Recettes : 150,00 € net

N°23-101 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie A DEMI-MOT de Rezé (44) pour l'organisation de 3 représentations d'un spectacle intitulé « En boucle » les 22 et 23 mars 2024 à l'Espace Philippe Noiret.

Ce spectacle est destiné aux enfants fréquentant la crèche familiale et le multi-accueil. La ville prendra à sa charge les frais d'hébergement ainsi que les frais de repas.

Coût : 2 078,00 € HT soit **2 192,29 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°23-102 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Marché de réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux de la ville avec la société ESPELIA de Paris 9^{ème}.

Coût :

Tranche ferme : élaboration du schéma directeur immobilier et énergétique

95 300,00 € HT soit **114 360,00 € TTC** (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : évaluation du schéma directeur immobilier et énergétique

12 895,00 € HT soit **15 474,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-103 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE – Service Jeunesse & Vie de Quartier – Cap'Ados

Objet : Contrat de location longue durée d'un véhicule (minibus 9 places type Peugeot Expert) avec la Société LOCA JEN de Mérignac et contrat de régie publicitaire avec l'EIRL Jean Carozzi – Visiocom d'Antony (92).

La ville souhaite, d'une part, diminuer ses dépenses de fonctionnement tout en contribuant au dynamisme de l'économie sur la commune en remplaçant son parc de véhicules existant par des véhicules de location et, d'autre part, financer la location d'un minibus en s'appuyant sur les entreprises commerciales, artisanales locales en leur offrant de la visibilité avec l'opportunité de promouvoir leurs activités au travers d'espaces publicitaires réservés sur celui-ci et qui sera dédié au transport collectif à l'usage des actions quotidiennes des différents services socio-éducatifs municipaux.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à la date de mise à disposition.

Coût : Loyer : 624,00 € TTC/mois

Régie publicitaire : la société rétrocédera à la ville la quote-part des recettes publicitaires lui revenant qui s'élève à 22 464 € TTC (la rémunération).

La rémunération sera payée par la société d'avance dès la livraison du véhicule loué à la ville.

Il est rappelé que le financement du véhicule loué par la ville est réalisé au moyen des recettes publicitaires présents sur le véhicule et que l'exploitation de ces emplacements est réalisée par la société

N°23-104 : DIRECTION DE LA SOLIDARITE & DE LA COHESION SOCIALE – Service Jeunesse & Vie de Quartier – Cap'Ados

Objet : Contrat de location longue durée d'un véhicule (minibus 9 places type Peugeot Expert) avec la Société LOCA JEN de Mérignac et contrat de régie publicitaire avec l'EIRL Jean Carozzi – Visiocom d'Antony (92).

La ville souhaite, d'une part, diminuer ses dépenses de fonctionnement tout en contribuant au dynamisme de l'économie sur la commune en remplaçant son parc de véhicules existant par des véhicules de location et, d'autre part, financer la location d'un minibus en s'appuyant sur les entreprises commerciales, artisanales locales en leur offrant de la visibilité avec l'opportunité de promouvoir leurs activités au travers d'espaces publicitaires réservés sur celui-ci et qui sera dédié au transport collectif à l'usage des actions quotidiennes des différents services socio-éducatifs municipaux.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à la date de mise à disposition.

La confirmation de la mise en place du 2^{ème} minibus par l'EIRL VISIOCOM se fera en fonction de la commercialisation du 1^{er} véhicule.

Coût : Loyer : 624,00 € TTC/mois

Régie publicitaire : la société rétrocédera à la ville la quote-part des recettes publicitaires lui revenant qui s'élève à 22 464 € TTC (la rémunération).

La rémunération sera payée par la société d'avance dès la livraison du véhicule loué à la ville.

Il est rappelé que le financement du véhicule loué par la ville est réalisé au moyen des recettes publicitaires présents sur le véhicule et que l'exploitation de ces emplacements est réalisée par la société.

N°23-105 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Offre de mission pour la coordination du système de sécurité incendie avec la société AXCE Sécurité de Sartrouville dans le cadre de la réhabilitation d'un immeuble de bureaux en une maison médicale.

Coût : montant global et forfaitaire : 3 500,00 € HT soit **4 200,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-106 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Contrat de suivi de l'hygiène alimentaire avec la société EUROFINs de Nantes (44).
Le contrat est conclu pour un an à compter du 22 mars 2023.

Coût : 3 275,88 € HT soit **3 931,06 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-107 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Prestation de service pour vidange des bacs à graisse, séparateur hydrocarbures, entretien et curage des réseaux d'assainissement des bâtiments communaux avec la société ORIAD Ile-de-France d'Epinay-sur-Seine (93).

Coût : 12 740,00 € HT soit **15 288,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-108 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme triennal d'aide à la voirie communale VRD 2020-2022 prorogé au 30 juin 2023.

Les travaux concernent :

- réfection de voirie, trottoirs et bordures de l'avenue Lafayette,
- réalisation d'enrobés coulés à froid sur la rue de l'Echauguette, l'avenue des Frères Lumière et allée de la Barbacane.

Recette : Pour information : coût des travaux prévu : 323 641,13 € HT

Montant de la subvention demandé : **95 594,00 € HT**

N°23-109 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Marché n°22MT034 de conception-réalisation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle aux Clayes-sous-Bois avec les établissements HANNY de Vaux-le-Pénil (77).

Coût : 5 086 130,00 € HT soit **6 103 356,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-110 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Acte d'engagement du marché de travaux de réalisation du cloisonnement de trois classes au 2^{ème} étage de l'école Jean Jaurès. Lot n° 3 : Cloisonnement, faux-plafonds, menuiserie bois, menuiserie métallique et PVC avec la société MARLIER GENERALE ISOLATION de Beaumont-sur-Oise (95).

Coût : 32 723,60 € HT soit **39 268,32 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-111 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Acte d'engagement du marché de travaux de réalisation du cloisonnement de trois classes au 2^{ème} étage de l'école Jean Jaurès. Lot n° 4 : Electricité avec la Société GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE de Montigny-les-Cormeilles (95).

Coût : 7 653,09 € HT soit **9 183,70 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-112 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Acte d'engagement du marché de travaux de réalisation du cloisonnement de trois classes au 2^{ème} étage de l'école Jean Jaurès. Lot n° 5 : Plomberie, chauffage, VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95).

Coût : 3 000,00 € HT soit **3 600,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-113 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. J-P. COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique le 10 mai 2023 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Oh ! la belle vie ».

Coût : 197,99 € (salaire brut)

N°23-114 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. S. GOURET, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 10 et 11 mai 2023 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Oh ! la belle vie ».

Coût : 479,25 € (salaire brut)

N°23-115 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. A. BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 10 et 11 mai 2023 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Oh ! la belle vie ».

Coût : 479,25 € (salaire brut)

**N°23-116 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de programmation avec La Société d'Economie Mixte du Cinéma des 7 Mares d'Elancourt pour accéder aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Philippe Noiret ;
Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Coût : Commission annuelle : 9 600,00 € HT soit **11 520,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°23-117 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Convention avec ALTAIR CONFERENCES Sarl de Nîmes (30) pour accueillir 6 conférences avec projection les 10 novembre, 15 décembre 2023, 12 et 28 janvier, 1^{er} et 22 mars 2024 à l'Espace Noiret à destination de la population.

Coût : 729,86 € HT soit **770,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°23-118 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec la Compagnie 3.6/3.4 de Mons-en-Barœul (59) pour deux présentations du spectacle « L'homme V » les 22 septembre et 23 septembre 2023 à l'Espace Noiret.

Ces représentations sont destinées aux collégiens et à la population.

Coût : Spectacle : 2 800,00 € (non assujetti à la TVA)
Frais de transport : 349,78 €

L'hébergement (3 jours) et les frais de repas pour 2 personnes seront pris en charge par la ville.

**N°23-119 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec l'ASBL Théâtre de Poche de Bruxelles (Belgique) pour la présentation d'un spectacle intitulé « Le Champ de Bataille » le 18 novembre 2023 à l'Espace Noiret.

Coût : **3 300,00 € TTC** (transport compris)

**N°23-120 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec EL TEATRE DE L'HOME DIBUIXAT S.L.U. de Castello-de-la-Plana (Espagne) pour la présentation de 8 séances du spectacle intitulé « Mes nouvelles chaussures » du 20 au 23 novembre 2023 à l'Espace Philippe Noiret et destinées aux écoles maternelles.

Coût : **7 000,00 € TTC** (La ville prendra à sa charge les frais d'hébergement ainsi que les frais de repas)

**N°23-121 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec SAS ATELIER ACTUEL de Paris 9^{ème} pour la présentation du spectacle « Je ne cours pas, je vole » le 25 avril 2024 à l'Espace Noiret.

Coût : 6 500,00 € HT soit **6 857,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°23-122 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la Société BURGER SIGNATURE EMILIE de Plaisir le 14 juillet 2023 dans le Parc de Diane dans le cadre de la fête nationale.

Recettes : 150,00 € net

**N°23-123 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS –
Espace Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. A. BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 13 et 14 mai 2023 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Poli Dégaine ».

Coût : 297,99 € (salaire brut)

**N°23-124 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n°23-108 du 11 mai 2023.
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme triennal d'aide à la voirie communale VRD 2020-2022 prorogé au 30 juin 2023.

Les travaux concernent :

- réfection de voirie, trottoirs et bordures de l'avenue Lafayette,
- réalisation d'enrobés coulés à froid sur la rue de l'Echauguette, les avenues des Frères Lumière, Voltaire, Châteaubriand et allée de la Barbacane.

Recette : Pour information : coût des travaux prévu : 334 905,88 € HT

Montant de la subvention demandé : **95 594,00 € HT**

**N°23-125 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique**

Objet : Marché de travaux de signalisation horizontale sur le territoire de la commune avec la Société AB MARQUAGE sas de Trappes.

Coût : Les prestations seront rémunérées, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 35 000,00 € HT pour la 1^{ère} période et pour chaque période de reconduction, par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

N°23-126 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (terrain de pétanque et proximité de l'entrée du Parc Carillon) à Monsieur Stéphane PIERRAT, Directeur de Production 3IS d'Elancourt pour le tournage d'un court-métrage intitulé « Le Cochonnet ».

N°23-127 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de cession avec COLLECTIF COLETTE de Paris 11^{ème} pour 3 représentations du spectacle « Cent mètres papillon » les 7 et 8 mars 2024 à l'Espace Noiret. Deux représentations sont destinées aux collégiens et une à la population.

Coût :
Spectacle : 6 500,00 € HT
Transport de personnel : 250,00 € HT
Total : 6 750,00 € HT soit **7 121,25 € TTC** (TVA 5,5 %)

La ville prendra à sa charge les frais d'hébergement et de repas.

N°23-128 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la Société CCDDM de Vaux-le-Pénil (77) pour l'organisation d'un spectacle « Bienvenue à la ferme » le 7 juin 2023 à l'école Henri Prou et destiné aux enfants fréquentant les accueils de loisirs « Chêne Sorcier » et « René Coty maternelle » dans le cadre des activités ALSH.

Coût : 595,83 € HT soit **715,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-129 : DIRECTION DE L'URBANISME, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES – Service Règlementation – Commande Publique

Objet : Marché n°23MF003 pour l'extension du dispositif de la vidéoprotection urbaine sur la commune des Clayes-sous-Bois avec la Société IBS'ON de Paris 8^{ème}. Le marché porte sur la fourniture et la pose de 14 nouvelles caméras (sans maintenance). Les caméras seront installées au marché couvert (4), Place Nelson Mandela (2), rue Pablo Neruda (5) et au Parc Carillon (3).

Coût : 52 993,00 € HT soit **63 591,60 €** (TVA 20 %)

N°23-130 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la Société LA DAOUZEG d'Argenteuil (95) le 14 juillet 2023 dans le Parc de Diane dans le cadre de la fête nationale.

Recettes : **150,00 € net**

N°23-131 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Nouvelle tarification du cinéma de l'Espace Philippe Noiret pour les projections des dispositifs « Ecole et Cinéma » et « Lycéens et Apprentis » à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Recettes :

Tarif	2022/2023	2023/2024
Tarif Ecole et Cinéma	2.00 €	2.50 €
Tarif lycéens et Apprentis	2.50 €	3.00 €
Tarif séance scolaire	3.00 €	3.50 €

N°23-132 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de location avec la Société JDC S.A. de Bruges (33) pour la location du 1^{er} juillet au 1^{er} août 2023 d'un terminal de paiement pour pouvoir encaisser les boissons vendues dans le cadre de la fête du 14 juillet.

Coût : 110,00 € HT soit **132,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°23-133 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Service de la Vie Associative -

Objet : Convention de mise à disposition du domaine public pour l'emplacement de food-truck au Parc de Diane avec l'Association The Geek'Up Family » les 27 et 28 mai 2023 dans le cadre de leur festival.

Recette : 544,00 € Net

N°23-134 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS - Service de la Vie Associative -

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installation sportive (grande salle du gymnase Guimier) avec l'Association des Musulmans des Clayes-sous-Bois le 21 ou 22 avril 2023 pour ses activités conformément à son objet social.

N°23-135 :DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la Société LA ROMASIA de Magny-en-Vexin le 14 juillet 2023 dans le Parc de Diane dans le cadre de la fête nationale.

Recette : 150,00 € net

N°23-136 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'INFORMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Convention, à titre gratuit, avec l'Association Les Clayes Villepreux en Transition pour utiliser une salle de l'ancien IME afin d'y stocker des vélos et d'organiser régulièrement des ateliers de réparation des cycles, d'échanger des savoir-faire et de promouvoir la circulation à vélo.

La convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelée par tacite reconduction deux fois.

N°23-137 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Service des Sports –

Objet : Convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'installation sportive (terrain d'honneur du stade JF Beltramini) avec l'Association Sportive des Sapeurs-Pompiers des Yvelines le 13 juin 2023 pour la pratique de ses activités sportives.

N°23-138 : DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS – Service des Sports –

Objet : Convention de prêt de matériel (2 barnums), à titre gratuit, avec l'Association Sportive Plaisir Rugby Club (PRC) le 11 juin 2023 dans le cadre d'une manifestation sportive.

====*==*==*==*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2023-038 : COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2022 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2023-039 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 21 voix pour (Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil Municipal et n'a pas pris part au vote) et 6 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses : 12 386 751,78 €
- Recettes : 1 053 541,31 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	28 494 036,34 €	7 420 822,48 €	35 914 858,82 €
Recettes	30 166 393,86 €	12 757 531,30 €	42 923 925,16 €
Résultat de l'exercice	1 672 357,52 €	5 336 708,82 €	7 009 066,34 €
Report exercice antérieur	597 208,98 €	5 098 905,31 €	5 696 114,29 €
Résultat cumulé	2 269 566,50 €	10 435 614,13 €	12 705 180,63 €
Restes à réaliser : dépenses		12 386 751,78 €	12 386 751,78 €
Restes à réaliser : recettes		1 053 541,31 €	1 053 541,31 €
Résultat global	2 269 566,50 €	- 897 596,34 €	1 371 970,16 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2023-040 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : 10 435 614,13 €.
- Investissement Compte R/1068 : 1 869 566,50 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 400 000,00 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2023.

2023-041 : MODIFICATION DU TRANSFERT DE L'INVENTAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PREVENTION ET DE POLICE PLAISIR-LES CLAYES-SOUS-BOIS (SI3PC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide de mettre à disposition du SI3PC l'ensemble des biens meubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert conformément à l'annexe ci-jointe.

Exercice : 2022 Budget: BUDGET PRINCIPAL Nature : 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES

Numéro inventaire	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2022	V.N.C. au 31/12/2022
2014-7192	7192	PROGICIEL MUNICIPAL GESTION PM	(7192)	2 696,20	30/09/2014	4	0,00	2 696,20	0,00	0,00
Total				2 696,20			0,00	2 696,20	0,00	0,00

Exercice : 2022 Budget: BUDGET PRINCIPAL Nature : 2182 MATERIEL DE TRANSPORT

Numéro inventaire	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2022	V.N.C. au 31/12/2022
2020VILLE00074	2020VILLE00074	VEHICULE SKODA KAROQ FMB23SG (FM)	Matériel de transport	29 524,12	18/02/2020	5	5 904,82	5 904,82	23 619,30	17 714,48
Total				29 524,12			5 904,82	5 904,82	23 619,30	17 714,48

Exercice : 2022 Budget: BUDGET PRINCIPAL Nature : 2184 MOBILIER

Numéro inventaire	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2022	V.N.C. au 31/12/2022
2021VILLE00182	2021VILLE00182	ARMOIRE FORTE HEXARMOIRE HPO (FM)	Mobilier	5 191,20	30/04/2021	20	259,56	0,00	5 191,20	4 931,64
Total				5 191,20			259,56	0,00	5 191,20	4 931,64

Exercice : 2022 Budget: BUDGET PRINCIPAL Nature : 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Numéro inventaire	Numéro immobilisation	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.N.C. au 01/01/2022	V.N.C. au 31/12/2022
2020VILLE00087	2020VILLE00087	COMMANDE DE MENOTTES ADMINISTRATIVES	Matériels autres	514,67	21/02/2020	5	102,93	102,93	411,74	308,81
2020VILLE00169	2020VILLE00169	GPB FULL TACTICAL RANO XAVIER XXXL	Matériels autres	564,41	22/05/2020	5	112,88	112,88	451,53	338,65
2020VILLE00196	2020VILLE00196	GILET PARE BALLE FULL TACTICAL STD XXXL	Matériels autres	633,30	06/07/2020	5	126,66	126,66	506,64	379,98
2021VILLE00224	2021VILLE00224	GPB FULL TACTICAL PM HOMME	Matériels autres	622,20	17/06/2021	5	124,44	0,00	622,20	497,76
2021VILLE00350	2021VILLE00350	3 LAMPES KLARUS AR10	Matériels autres	224,84	26/10/2021	1	224,84	0,00	224,84	0,00
2022VILLE00015	2022VILLE00015	2 PLAQUES DE CUISSÉ/HANCHE	Matériels autres	121,80	20/01/2022	1	0,00	0,00	0,00	121,80
2022VILLE00020	2022VILLE00020	TUBE BALISTIQUE COURT DE MISE EN SECURITE DES ARMES	Matériels autres	900,00	20/01/2022	5	0,00	0,00	0,00	900,00
Total				3 581,22			1 459,84	455,35	5 944,55	5 506,51
TOTAL GENERAL				40 992,74			7 624,22	9 056,37	34 755,05	28 152,63

**2023-042 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – BILAN DE LA
CONCERTATION ET ARRET DU PLU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Constate que les modalités de la concertation préalable relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes-sous-Bois fixées par la délibération du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines n° 2020-335 en date du 17 décembre 2020 ont bien été respectées ;

ARTICLE 2 : Donne un avis favorable au bilan de la concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Clayes-sous-Bois tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 3 : Donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 4 : Demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'arrêter le projet de PLU révisé.

ARTICLE 5 : Demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de soumettre pour avis le projet de PLU arrêté de la commune des Clayes-sous-Bois aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements de coopération communale qui ont demandé à être consultées sur ce projet ;

ARTICLE 6 : Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie des Clayes-sous-Bois et à la Communauté d'Agglomération pendant un mois ;

ARTICLE 7 : Dit que le projet de révision PLU arrêté est tenu à la disposition du public à la Mairie des Clayes-sous-Bois, - Direction de l'Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

**2023-043 : FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE
EXTERIEURE (TLPE)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Les tarifs de l'année 2024 de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables au support à usage de publicités, d'enseignes ou de pré-enseignes s'établissent comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositif publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure ou égale à 12m ²	Superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
0 €	42,40 €	84,80 €	21,20 €	42,40 €	63,60 €	127,20 €

ARTICLE 2 : Les enseignes d'une superficie totale inférieure ou égale à 12m² sont exonérées du paiement de la taxe locale sur la publicité extérieure par application des dispositions de l'article L.2333-8 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 : Les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure sont applicables par mètre carré et par an. La taxation se fait par face.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente délibération.

2023-044 : AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP), IMMOVAL 7 REPRESENTEE PAR LA SOCIETE FONCIERE MAGELLAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant au projet de convention de projet urbain partenarial (PUP) joint en annexe de la présente délibération, à conclure avec la Société Immoval 7 représentée par la société FONCIERE MAGELLAN et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, pour le financement des équipements publics nécessités par l'opération immobilière privée sur le secteur du Gros caillou d'un montant de 372 482 €HT.

ARTICLE 2 : Approuve la modification des échéances de paiement, tel qu'il est stipulé dans l'avenant à la convention joint en annexe,

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention

ARTICLE 4 : Dit que la mention de la signature de l'avenant à la convention de PUP et du lieu où elle peut être consultée fera l'objet d'un affichage en Marie des Clayes-sous-Bois et au siège de la Communauté d'Agglomération pendant un mois et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 5 : Dit que ladite convention est tenue à la disposition du public à la mairie des Clayes-sous-Bois et à la Communauté d'Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 6 : Précise que la présente délibération sera exécutoire :

- Après sa réception en Préfecture des Yvelines
- Après accomplissement de la dernière mesure de publicité.

2023-045 : CREATION D'UN CDD D'UN AN – POSTE DE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directrice des Ressources Humaines à temps complet, pour une durée déterminée d'1 an.

ARTICLE 2 : Précise que l'agent devra justifier à minima d'un diplôme de niveau 7 (bac+5), et d'une expérience professionnelle similaire et significative ; sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours (chapitre 012).

2023-046 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique) – TECHNICIEN INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Technicien informatique à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans.

ARTICLE 2 : Précise que l'agent devra justifier à minima d'un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP, brevet des collèges), et d'une expérience professionnelle similaire et significative ; sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours (chapitre 012).

2023-047 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU' AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique) – CUISINIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Cuisinier à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans.

ARTICLE 2 : Précise que l'agent devra justifier à minima d'un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP, brevet des collèges), et d'une expérience professionnelle similaire et significative ; sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération.

ARTICLE 3 : Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours (chapitre 012).

2023-048 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Créations	Final
Filière Administrative			
Attaché	8	+1	9
Adjoint administratif	11	+1	12
Filière Médico-Sociale			
Agent social	12	+5	17
Filière Technique			
Adjoint technique	74	+1	75

2023-049 : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT BIPARTITE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LA PRESTATION DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS POUR LE MULTI ACCUEIL ET LA CRECHE FAMILIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour la prestation de services pour le multi accueil Winnicott et la crèche familiale pour une période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

2023-050 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'Académie, dans le cadre du contrat Yvelines Territoires et en partenariat avec l'Education Nationale.

2023-051 : AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide de verser la somme de 1900€ à la coopérative de l'école Jean-Jaurès pour le fonctionnement de la classe Ulis.

ARTICLE 2 : L'école s'engage à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

2023-052 : CONVENTION AVEC LA PISCINE INTERCOMMUNALE SALVADOR ALLENDE ENTRE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR LES CENTRES DE LOISIRS ET LE CAP'ADOS POUR LA PERIODE DES VACANCES D'ÉTÉ 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention pour l'accueil des centres de loisirs maternelles, élémentaires et adolescents à la piscine intercommunale Salvador Allende pendant les vacances d'été 2023.

2023-053 : CONVENTION PORANT ACCORD DE PARTAGE DES FRAIS D'ECOLAGE ENTRE LA VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE ET LA VILLE DES CLAYES-SOUS-BOIS POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention entre la Ville de Saint-Nom-La-Bretèche et la Ville des Clayes-sous-Bois et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2023-054 : SUBVENTION D'AIDE AUX PROJETS DE L'AQUATIC CLUB DES CLAYES (A2C)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'allouer une aide financière de 2500 € pour soutenir sa participation au championnat national de natation à Nice de la FSCF.

ARTICLE 2 : La dépense est prévue au budget principal de la Ville.

2023-055 : SUBVENTION D'AIDE AUX PROJETS DE L'ASSOCIATION LES CLAYES GR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'allouer une aide financière de 2500 € pour soutenir sa participation au championnat national de GR à Agen.

ARTICLE 2 : La dépense est prévue au budget principal de la Ville.

2023-056 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 27 voix pour (Madame Fabienne BOUCHEZ ne prend pas part au vote)

ARTICLE 1 : décide de verser les subventions de fonctionnement 2023 aux associations, selon le tableau annexé

ARTICLE 2 : les dépenses sont inscrites au budget primitif 2023

2023-057 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le département des Yvelines, d'une part, et le CCAS des Clayes-sous-Bois, d'autre part, pour la poursuite des permanences sociales de proximité au sein des locaux de la ville des Clayes-sous-Bois.

2023-058 : CONVENTION AVEC L 'ASSOCIATION POINT INFORMATIQUE MEDIATION MULTI SERVICES YVELINES (PIMM'S) POUR LE MAINTIEN D'UNE PERMANENCE LABELLISEE « MAISON France SERVICES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'association PIMMS Yvelines, d'une part, et le CCAS des Clayes-sous-Bois, d'autre part, pour la mise en place d'une permanence labellisée « Maison Frances Services ».

ARTICLE 2 : La dépense, d'un montant de 8 350 €, est prévue au budget de la ville et sera imputée à la nature 65748 et la fonction 4212, non assujettie à TVA.

2023-059 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MADAME MARIE-EVE LEMAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à attribuer 500 euros à Madame Marie-Eve Lemaire.

2023-060 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MADAME COLINE FERCOQ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à attribuer 450 euros à Madame Coline Fercoq.

2023-061 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR MATHIAS BOUDET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise Monsieur le Maire à attribuer 450 euros à Monsieur Mathias Boudet.

2023-062 : CONVENTIONS POUR LE PRÊT D'EXPOSITION A TITRE GRATUIT DANS LE CADRE DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer les conventions d'expositions à titre gratuit organisées à l'Espace Philippe Noiret et visées ci-après :

- Exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » proposée par la CASDEN Banque Populaire, représentée par Monsieur Patrick UMHAUER du 23 septembre au 7 octobre 2023,
- Exposition « La Marseillaise » proposée par la ONaCVG représentée par Monsieur Eric WARNANT du 10 novembre au 10 décembre 2023,
- Exposition « Poésie des arts mêlés » proposée par Irène GUILLON du 1^{er} mars au 7 avril 2024,

2023-063 : ACCORD DE PARTENARIAT DE MUTUALISATION DE MATERIEL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ENTRE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LES COMMUNES DE COIGNIERES, ELANCOURT, LES CLAYES-SOUS-BOIS, MAGNY-LES-HAMEAUX, MAUREPAS, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, PLAISIR, TRAPPES, LA VERRIERE, VILLEPREUX, VOISINS-LE-BRETONNEUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve l'accord de partenariat de mise en commun de matériel pour l'organisation de manifestations entre Saint-Quentin-en-Yvelines avec la commune des Clayes-sous-Bois.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents.

2023-064 : DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (CASQY) POUR LE FINANCEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE (MSP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : sollicité la communauté d'agglomération en vue de l'attribution d'un fonds de concours en faveur de la création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle à la commune des Clayes-sous-Bois d'un montant global de 1 000 000 € soit 500 000 € versés au démarrage des travaux prévus en 2023 et 500 000 € à l'achèvement des travaux prévu en 2024.

ARTICLE 2 : Approuve la convention de versement de ce fonds de concours pour le financement de la Maisons de Santé Pluriprofessionnelle.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 3 Juillet 2023



Le Maire,


Philippe GUICHEN

INTITULE DES ASSOCIATION	Accordé en 2022	Subventions 2023	Aides à projet
AJC	1 000,00 €	1 000,00 €	
ALMG	850,00 €	850,00 €	
ARAC	200,00 €	200,00 €	
AQUATIC CLUB	5 200,00 €	5 200,00 €	2 500,00 €
AS DELAUNAY	250,00 €	250,00 €	
COMITE JUMELAGE	2 000,00 €	2 000,00 €	
DADOO RUN RUN	1 500,00 €	0,00 €	en cours d'étude
FNACA	150,00 €	150,00 €	
FSE FOSSE AUX DAMES	500,00 €	500,00 €	
HARMONIE SEL	150,00 €	150,00 €	
LES CLAYES ATHLETISME	6 500,00 €	0,00 €	
LES CLAYES DE LA GYM	2 100,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
LES CLAYES GR	3 800,00 €	3 800,00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	5 500,00 €	5 500,00 €	
LES RIVES DU SAMANSSA	0,00 €	0,00 €	500,00 €
MOTO CLUB	0,00 €	300,00 €	
PLAISIR LES CLAYES HANDBALL	5 000,00 €	5 000,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	850,00 €	850,00 €	
SECOURS POPULAIRE	850,00 €	0,00 €	
TENNIS CLUB	5 000,00 €	5 000,00 €	
UNAFAM 78	150,00 €	250,00 €	
URC	3 000,00 €	3 000,00 €	
BMX	3 500,00 €	2 900,00 €	
CDPC	7 000,00 €	5 000,00 €	
COMPAGNIE A CORPS DANSE	200,00 €	200,00 €	
CLAYES VILLEPREUX TRANSITION	0,00 €	0,00 €	
FAVEC	150,00 €	150,00 €	
USMC	80 000,00 €	80 000,00 €	
MJC	134 000,00 €	134 000,00 €	
De si de la	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Filigrane Théâtre	300,00 €	300,00 €	
TNT Danse	750,00 €	750,00 €	400,00 €
Scouts et guides de France	300,00 €	1 200,00 €	
SNL	350,00 €	350,00 €	
Kampaul développement	0,00 €	0,00 €	en cours d'étude
TOTAL	271 100,00 €	261 350,00 €	7 400,00 €